RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LYCÉE LOUIS ARMAND
CHAMBÉRY

NOTE DE SERVICE
Planification de la Commission Fonds Social
Année scolaire 2025-2026

Textes de référence : *Circulaire n° 2017-122 du 22 août 2017 relative au fonds social collégien, fonds social lycéen et fonds social cantines ;*
Circulaire n°98-044 du 11 Mars 1998

Les fonds sociaux sont destinés à faire face à des situations difficiles que peuvent connaitre les lycéens et des élèves de l'enseignement spécialisé du second degré, ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité, les frais de vie scolaire ou de restauration en priorité.

Afin de constituer une demande de Fonds Social, il est obligatoire de compléter le formulaire disponible sur le site internet de l'établissement ou au service Intendance. Pour être prise en compte en commission, les dossiers doivent être déposés au plus tard la semaine précédente de la tenue de celle-ci.

A l'issue des commissions, les notifications d'accompagnement sont tranmises par courrier ou courriel.
Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Dans ce cadre et pour l'année scolaire 2025/2026, la commission Fonds Social se réunira selon les périodes suivantes :

- **Trimestre 1 :**

  Semaine du 29 Septembre au 03 Octobre 2025 ;
  Semaine du 17 au 21 Novembre 2025 ;

- **Trimestre 2 :**

  Semaine du 15 au 19 Décembre 2025 ;
  Semaine du 26 au 30 Janvier 2026 ;
  Semaine du 23 au 27 Février 2026 ;

- **Trimestre 3 :**

  Semaine du 30 Mars au 03 Avril 2026 ;
  Semaine du 11 au 15 Mai 2026 ;
  Semaine du 15 au 19 Juin 2026.

A Chambéry, le 14 Septembre 2025,

Pour le Proviseur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Établissement
Loïck ESPOSITO

LYCÉE POLYVALENT LOUIS ARMAND
Le Secrétaire Général de l'Établissement
73000 CHAMBÉRY